

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT-DEUX OCTOBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 16 octobre 2024

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Renaud LE BERRE, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Nathalie BEAUVY donne pouvoir à Bertrand DENIS,
- Camille CAURET donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Sylvie HERVO donne pouvoir à Jérémy BOULARD,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Nicole POULAIN,
- René LE BOULANGER donne pouvoir à Thierry ROYER,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Yvon BERHAULT, Josyane BERTIN, Suzanne BOURDÉ, Thibault CARFANTAN, Marc LE GUYADER, David L'HOMME, Sébastien PUEL, Fabienne TASSEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Laurence URVOY

Délibération n°2024-159

Membres en exercice : 69 Présents : 53

Absents : 16

Pouvoirs : 8

SPORT

ACCES DES SCOLAIRES DE DINAN AGGLOMERATION A « LA PISCINE » (LAMBALLE-ARMOR) CONVENTION AVEC DINAN AGGLOMERATION

En raison du principe de spécialité, le champ de compétence des Communautés d'Agglomération est limité à leur seul territoire. Toutefois, certains sujets dépassent ces limites administratives, soit par l'existence de structures au périmètre d'intervention plus large, soit par la nature du sujet qui pose une problématique plus large, soit en raison des usagers à la limite des territoires. Ainsi, il apparaît nécessaire qu'une collaboration se noue entre Lamballe Terre & Mer et Dinan Agglomération sur des sujets comme l'accueil dans les structures de petite enfance, la lecture publique et la fréquentation d'équipements sportifs comme la piscine.

Il est proposé d'établir une convention avec Dinan Agglomération, qui définit les modalités techniques et les modalités financières de l'utilisation de « La Piscine » pour l'accès aux écoles de Dinan Agglomération. Cette convention d'une durée de 4 ans prévoit les modalités suivantes :

- Modalités d'utilisation : Lamballe Terre & Mer accueille les scolaires du territoire de Dinan Agglomération dans les mêmes conditions pédagogiques que les scolaires de son territoire,
- Les communes du territoire de Dinan Agglomération prennent en charge les entrées des élèves de leur école respective. Le tarif appliqué pour les séances est le tarif en vigueur « établissements scolaires primaires hors territoire ou niveaux non pris en charge » voté en conseil communautaire et renouvelable chaque année,
- Le transport de ces écoles est organisé et pris en charge par Dinan Agglomération,
- Une convention pour l'organisation des activités de la natation à l'école est établie annuellement entre Lamballe Terre & Mer, l'Education Nationale et les écoles concernées.

Considérant le projet de convention d'utilisation des équipements et services communautaires de Dinan Agglomération et de Lamballe Terre & Mer – La Piscine à Lamballe-Armor, transmis aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE les modalités du partenariat avec Dinan Agglomération, pour l'accès des scolaires du territoire de Dinan Agglomération à La Piscine (Lamballe-Armor),
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer cette convention d'utilisation de La Piscine à Lamballe-Armor et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

12 NOV. 2024



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 14 NOV. 2024

De la publication le 14 NOV. 2024

Pour le Président
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale